

Michel Foucault : le G.I.P., l'histoire et l'action.

Audrey Kiéfer



<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/1.0/deed.fr>

Chapitre 4 : Quelles relations établir entre l'investigation politique et le travail philosophique ?

« Que les punitions en général et que la prison relèvent d'une technologie politique du corps, c'est peut-être moins l'histoire qui me l'a enseigné que le présent »¹.

Avant le *Manifeste* du Groupe d'Information sur les Prisons datant du 8 février 1971, Foucault n'a pas encore écrit sur la prison. Sa première analyse du système pénal date de l'année 1972. C'est dans un entretien pour un journal allemand qu'il dépeint pour la première fois la naissance de la prison et « le grand enfermement » généralisé (dans les asiles, les casernes, les prisons, etc.)². Par ailleurs, dans la plaquette rédigée pour la candidature au Collège de France³, Michel Foucault expose son projet d'enseignement encadré par deux impératifs : élaborer des problèmes théoriques mais aussi prendre la référence d'un exemple concret. « Le secteur choisi comme exemple privilégié et auquel, pendant un certain temps, je me tiendrai, c'est le savoir de l'hérédité ». Mais il n'en est rien : Foucault n'entreprendra pas d'analyse approfondie sur ce thème. La première année (1970-1971) a pour objet « La volonté de savoir » et les pratiques discursives. Les

¹ *Surveiller et punir*, page 35.

² DE II n°105 : « Le grand enfermement », pages 296-306.

³ DE I n°71 : « Titres et travaux », pages 842-846.

exemples illustrant cette problématique portent sur l'administration de la justice, la conception du juste et les réactions sociales au crime. Foucault décrit la transformation qui s'est opérée du VII^{ème} au V^{ème} siècle dans la Grèce antique. En 1971, il s'engage dans une analyse de la société française du XIX^{ème} siècle. Ses cours sur les « Théories et institutions pénales » prolongent l'entreprise commencée l'année précédente sur « La volonté de savoir » mais, de plus, ils ouvrent la réflexion sur la prison et ajoutent au *savoir* son indissociable terme, le *pouvoir*. Cette année-là, Foucault s'intéresse davantage au Moyen-Âge et au procédé de l'enquête mais, en 1972, l'étude se poursuit sur les mécanismes propres au XIX^{ème} siècle et Foucault commence l'examen des thèmes à venir dans *Surveiller et punir*. Durant ces deux années (1971-1973), le séminaire est consacré au dossier Pierre Rivière ⁴. Les cours de 1973-74 portent sur « Le pouvoir psychiatrique » et étendent l'investigation sur la relation savoir-pouvoir. Entre le *Manifeste* du GIP et la rédaction de *Surveiller et punir*, Michel Foucault explore donc, dans ses recherches au Collège de France, le phénomène carcéral. Le constat de cette chronologie interroge. À présent, il semble en effet difficile de ne pas reconnaître une relation entre l'expérience politique de Foucault et ses recherches historico-philosophiques sur la pénalité. Doit-on penser que son travail au sein du GIP l'a incité à réfléchir sur la prison et à écrire *Surveiller et punir* ? Foucault a en effet modifié le programme qu'il envisageait pour son enseignement au Collège de France. Est-ce plus largement l'ouverture politique de ces années de l'après 68 qui a permis une telle généalogie ? Toujours est-il que *Surveiller et punir* plonge le lecteur à plusieurs reprises dans l'actualité de sa publication. Cet ouvrage n'est pas une exploration du quotidien de la détention des années 70 mais il devient possible, semble-t-il, de parler de « livre expérience » à condition de penser différemment le rapport entre l'écrire et l'agir. En d'autres termes, il faut rompre avec la traditionnelle dichotomie entre théorie et pratique.

⁴ *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère... Un cas de parricide au XIX^{ème} siècle* (1973), FolioHistoire, Gallimard, 1998. Présentation de Michel Foucault.

Grâce, en partie, à un échange entre Foucault et Deleuze sur « les intellectuels et le pouvoir »⁵, il convient donc dans un premier temps d'explicitier ce nouveau rapport. Ensuite, en posant l'hypothèse que le présent est la préoccupation de l'historien et l'actualité, le terrain d'action du militant, il conviendra de définir et de différencier ces deux temporalités afin de saisir comment s'articulent précisément le travail philosophique et les actions politiques de Michel Foucault. Dès lors, il sera possible, dans un dernier temps, de conclure par ce qui a constitué le cadre et le fond de ce travail : la résistance et la lutte. L'objectif sera de voir comment il est possible de relier les investigations politique et historico-philosophique de Foucault autour d'une même attitude, celle de « l'inservitude volontaire ».

1° Un nouveau rapport entre la théorie et la pratique :

Il existe bien évidemment chez Foucault différentes façons de se servir des archives. Elles peuvent être, comme dans *Surveiller et punir*, utilisées comme des « références ». Ce livre sans référence aux grands auteurs⁶ use en revanche de nombreuses archives du passé (archives parlementaires, règlements, ordonnances, etc.) pour construire son histoire et appuyer son argumentation. D'autres archives peuvent être publiées telles quelles. Le récit de Pierre Rivière et celui d'Herculine Barbin en sont des exemples. Enfin, certaines archives peuvent avoir un usage politique direct. Composées de questionnaires, de lettres et de divers témoignages, les archives du GIP véhiculent la parole inédite et sans concession des prisonniers. Mais au delà de ces différentes utilisations, les archives qui intéressent Foucault témoignent toujours, me semble-t-il, d'une existence singulière qu'il convient de faire connaître.

⁵ DE II n°106 : « Les intellectuels et le pouvoir », pages 306-315.

⁶ Excepté Durkheim, Marx, Rusche et Kirchheimer et quelques historiens des Annales.

À partir des années 70 et de la découverte du récit de Pierre Rivière, la relation de Foucault à certaines archives se précise : « [...] sur cette pièce unique qu'est le mémoire de Rivière, le silence s'est fait aussitôt, et totalement. Qu'y avait-il là qui puisse - après avoir attiré si vivement l'attention des médecins - déconcerter leur savoir ? Soyons francs. Ce n'est peut-être pas cela qui nous a arrêtés plus d'un an sur ces documents. Mais simplement la beauté du mémoire de Rivière. Tout est parti de notre stupéfaction » ⁷. Michel Foucault exprime désormais clairement son émotion au contact de certaines archives qui, par leur aspect poétique et leur beauté intrinsèque, déconcertent. En 1977, il entreprend un nouveau projet : « rassembler en une sorte d'herbier [...] la vie des hommes infâmes ». Il souhaite porter au regard du public ces archives « dans leur sécheresse ». En introduction à cette entreprise, Foucault rédige un texte d'où surgit justement l'intense plaisir subjectif que lui procure la découverte de ces archives. « Ce n'est point un livre d'histoire. Le choix qu'on y trouvera n'a pas eu de règle plus importante que mon goût, mon plaisir, une émotion, le rire, la surprise, un certain effroi ou quelque autre sentiment [...] Je serais embarrassé de dire ce qu'au juste j'ai éprouvé lorsque j'ai lu ces fragments et bien d'autres qui leur étaient semblables. Sans doute une de ces impressions dont on dit qu'elles sont "physiques" comme s'il pouvait y en avoir d'autres. [Ces archives] ont secoué en moi plus de fibres que ce qu'on appelle d'ordinaire la littérature, sans que je puisse dire aujourd'hui encore si m'a ému davantage la beauté de ce style classique, drapé en quelques phrases autour de personnages sans doute misérables, ou les excès, le mélange d'obstination sombre et de scélératesse de ces vies dont on sent, sous des mots lisses comme la pierre, la déroute et l'acharnement » ⁸.

La beauté de ces archives suscite l'émotion. Elles portent en elle la colère, l'angoisse, la peur ou la rancœur. Ces archives véhiculent les turbulences du passé et entraînent chez le lecteur un bouleversement certain : le trouble se manifeste instantanément.

⁷ *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère... Un cas de parricide au XIXème siècle* (1973), FolioHistoire, Gallimard, 1998. Présentation de Michel Foucault.

⁸ DE III n°198 : « La vie des hommes infâmes », pages 237-253.

Obscurcissent-elles pour autant le jugement ? En réalité, la pratique de l'histoire n'exclut pas nécessairement l'émotion face à certaines archives. Cette sensation, loin de paralyser, excite la réflexion et réclame un déplacement de l'esprit hors des cadres traditionnels de l'analyse historique. Ainsi, Foucault publie un certain nombre de textes en proposant uniquement, avant ou après, un commentaire : *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère... Un cas de parricide au XIXème siècle* (1973), *Herculine Barbin dite Alexina B* (1978) ou *Le désordre des familles. Lettres de cachet des Archives de la Bastille* (1982). La relation que Foucault entretient avec certaines archives éclaire sur la manière dont il travaille. La beauté de ces archives passe certes par le texte mais également par ce qui le déborde : cette trace d'existence que des relations de pouvoir ont rendue possible. Ces archives sont indissociables de leurs conditions d'apparition et des événements qui leur sont contemporains. Elles sont un formidable témoin des rapports de pouvoir et, de fait, un outil indispensable pour faire de l'histoire. Sont-elles pour autant le reflet de la réalité ?

Ces archives ne sont pas des signes pour déchiffrer une réalité. Ce sont des pratiques et, comme telles, elles reflètent un certain regard, propre à un espace et à un temps donnés. Michel Foucault et Arlette Farge le disent explicitement dès la première phrase de présentation aux *Lettres de cachet des Archives de la Bastille* : « L'idée que l'Histoire est vouée à l'"exactitude de l'archive" et la philosophie à l'"architecture des idées", nous paraît une fadaise. Nous ne travaillons pas ainsi ». Si les archives ne sont pas le miroir du réel, elles n'appartiennent pas au domaine de la littérature et ne narrent pas des histoires imaginaires. Les acteurs de ces archives ont existé, ils font partie de l'histoire et, par là-même, participent à la constitution de ce que nous sommes aujourd'hui. Étant entièrement prises dans le système de pouvoir et de normes qui les a fait exister, elles sont des « fragments d'une réalité dont [elles] font partie »⁹. En ce sens, elles possèdent une qualité fondamentale : elles véhiculent du quotidien.

⁹ DE III n°198 : « La vie des hommes infâmes », page 240.

Le quotidien est ordinairement sous-estimé. Chez Foucault, il est un indice capital pour une pratique historico-philosophique. Il renseigne sur les marges et rend possible un questionnement périphérique. Bien évidemment, il convient de préciser que le crime de Pierre Rivière ou la vie d'Herculine Barbin ne sont pas des histoires *ordinaires*. Il existe différents types d'archives. Cependant, ces archives *extraordinaires* restent des fragments d'une réalité, des morceaux d'un quotidien. Dans le mémoire de Pierre Rivière par exemple, il est frappant d'y lire, en arrière plan, la mise la place récente d'un régime juridique basé sur la notion de propriété (au travers du comportement de la mère qui ne cherche qu'à préserver ses biens individuels) ou encore la naissance de la psychiatrie (au travers des rapports médicaux contradictoires sur l'état de Rivière). De même, dans le récit d'Herculine Barbin, ses rencontres avec les religieux ou les médecins suggèrent la présence des discours sur les anomalies sexuelles. Ainsi, si ces écrits n'appartiennent pas à l'ordinaire (contrairement aux lettres de cachet par exemple), s'ils ne sont pas des archives de « peu de gloire » pour reprendre les termes de Foucault, ils portent en eux l'époque où ils se fondent et transportent aussi du quotidien. Mais quelle est précisément l'importance du quotidien ?

D'une part, le quotidien exprime beaucoup par lui-même et, d'autre part, il est ce sur quoi s'investit le pouvoir dans les archives qu'exhume Foucault. « Longtemps n'avaient mérité d'être dits sans moquerie que les gestes grands ; le sang, la naissance et l'exploit, seuls, donnaient droit à l'histoire. [...] Qu'il puisse y avoir dans l'ordre de tous les jours quelque chose comme un secret à lever, que l'inessentiel puisse être, d'une certaine manière, important, cela est demeuré exclu jusqu'à ce que vienne se poser, sur ces turbulences minuscules, le regard blanc du pouvoir » ¹⁰. Les lettres de cachet traduisent en effet à la fois une diversité de mise en scène dépendant de celui qui les rédige (personne concernée, avocat ou écrivain public) et une certaine homogénéité qui annonce la monotonie d'un nouveau style administratif. C'est dans ces archives du « menu peuple »,

¹⁰ DE III n°198 : « La vie des hommes infâmes », page 248.

dans ce quotidien investi, qu'il faut déceler l'émergence de ce nouveau type de discours « qui prétendra être celui de l'observation et de la neutralité ». C'est dans ces archives (singulières, encore surprenantes par leur maladresse et l'émotion qui en émane) qu'il faut repérer la naissance du discours normalisant de l'administration et des sciences de l'homme : institutions de la justice, de la police, de la médecine, de la psychiatrie, etc. Foucault évoque cette hypothèse dans son dernier cours de l'année 1973 sur « La société punitive » et la reprend dans *Surveiller et punir*¹¹. Il faut lire, dans la naissance de ce système d'enregistrement, la relation pouvoir-savoir qui caractérise notre société disciplinaire. Ces archives sont donc un matériau indispensable à la pratique historico-philosophique. Elles sont, pour Foucault, un indice pour faire de l'histoire et, de fait, elles se posent également comme une résistance face à l'histoire monumentale. Exhumer ces archives, c'est en effet donner la parole aux acteurs oubliés ou ignorés par la discipline historique. La manière dont Foucault fait de l'histoire s'oppose à celle qui relate les exploits et les victoires des grands hommes, celle qui raconte les grands moments plutôt que les détails du quotidien. Foucault s'intéresse au contraire à ces voix touchantes et tragiques qui ne sont pas (ou peu) écoutées pour figurer dans les manuels de la Grande Histoire. Ne peut-on pas dès lors entrevoir chez Foucault une similitude entre la nécessité de relayer « la vie des hommes infâmes » et la parole des prisonniers au sein du GIP ? Ne peut-on pas voir dans cet acte de résistance à l'histoire des vainqueurs un rapport avec le rejet des statistiques et rapports officiels de l'Administration pénitentiaire ou du ministère de la Justice ? Ne peut-on pas mettre en parallèle ces deux pratiques qui souhaitent que soient entendues les paroles oubliées ? La publication de *La vie des hommes infâmes* est une résistance à l'Histoire qui privilégie l'éclat à la noirceur et la transmission de la parole des prisonniers affronte le discours des institutions qui masque la complexité du quotidien en faisant disparaître les singularités. Transmettre la vie de ces hommes « sans renommée » et celle des prisonniers sont deux pratiques de résistance qu'il est possible

¹¹ *Surveiller et punir*, page 193.

de relier par une même nécessité : celle de lutter contre un pouvoir qui normalise en effectuant une sélection dans les paroles entre celles qui doivent être, ou non, entendues.

Mais pour considérer que la parole peut être une véritable action politique de résistance et l'histoire un outil de combat contre le pouvoir, il faut que soit supprimé le partage ordinairement marqué entre la théorie et la pratique (entre l'écrire et l'agir). Un nouveau rapport doit s'établir.

Il ne faut certes pas confondre théorie et pratique mais il ne faut guère plus les opposer.

« Nous sommes en train de vivre d'une nouvelle manière les rapports théorie-pratique »¹².

Pour la Gauche Prolétarienne, telle que la décrit Benny Lévy, « la meilleure manière de rectifier nos erreurs, c'est de renouer avec la pratique et de trouver des idées dans la pratique »¹³. Dans le n°2 des *Cahiers de la Gauche Prolétarienne* datant de septembre-octobre 1969, le mot d'ordre est de « se jeter dans le monde ». En d'autres termes, il convient pour les militants de la GP de former une théorie dans la pratique. « Ce n'est pas avec des idées qu'on fait avancer l'histoire, mais avec une force matérielle, celle du peuple qui se réunifie dans la rue »¹⁴ : on agit et après on voit. Pour le mouvement marxiste-léniniste-maoïste Vive la Révolution, il faut au contraire analyser tout d'abord la situation puis fonder une théorie capable de faire la révolution. Pour VLR, il faut aligner sur la pratique une théorie préalablement réfléchi¹⁵. Gilles Deleuze et Michel Foucault, dans leur discussion sur « Les intellectuels et le pouvoir », réfléchissent d'une toute autre manière cette relation théorie-pratique. En comparant l'approche des deux philosophes

¹² DE II n°106 : « Les intellectuels et le pouvoir », pages 306-315.

¹³ « Être prêts pour une crise sociale ouverte » par Victor (Benny Lévy). *Les maos en France*, témoignages recueillis par Michèle Manceaux, Gallimard, 1972.

¹⁴ DE II n°108 : « Sur la justice populaire. Débat avec les maos », page 340 et suivantes. À cet échange autour de la notion de tribunal populaire, participent Foucault, Victor (Benny Lévy) et Gilles (André Glucksmann). Les pseudonymes s'expliquent car la Gauche Prolétarienne est désormais interdite et agit dans l'illégalité.

¹⁵ Archives BDIC – GFP 4382 – *Vive la Révolution*, n°1 du 15 novembre 1969, Nouvelle série de *Vive le communisme*.

avec la conception des maoïstes de la Gauche Prolétarienne, les divergences apparaissent clairement : dans les moyens de lutte utilisés et dans les définitions même du travail théorique et de l'engagement pratique.

D'abord, les maos des années 70 usent de stratégies qui reproduisent d'une certaine manière celles de l'idéologie bourgeoisie qu'ils combattent pourtant : dans l'exercice du tribunal populaire par exemple. Michel Foucault pense qu'il y a en quelque sorte une incohérence interne à parler de « tribunal populaire ». Le tribunal n'est pas l'expression naturelle de la justice populaire. De par sa disposition spatiale ¹⁶, il implique une idéologie, l'idéologie bourgeoise. L'hypothèse de Foucault est que « les tribunaux populaires, par exemple au moment de la Révolution, ont été une manière pour la petite bourgeoisie alliée aux masses de récupérer, de rattraper le mouvement de lutte contre la justice » ¹⁷. Le tribunal populaire ne serait plus dès lors que la déformation du tribunal de la justice bourgeoise et l'occasion pour la bourgeoisie de se réintroduire dans la pratique populaire. Pour les maoïstes, il semble nécessaire d'imposer un tiers, une organisation ou un appareil d'État qui puisse guider et encadrer le peuple. Le tribunal apparaît comme l'instance nécessaire, seule capable d'éviter les dérives vengeresses. À la lecture de ce débat, les maoïstes se présentent comme ceux qui ont besoin d'un cadre bien spécifique et Michel Foucault devient l'insubordonné, réticent à toute structure empreinte d'idéologie. Lorsque les maoïstes disent qu'« il faut tordre le bâton dans l'autre sens, et que l'on ne peut renverser le monde sans casser des œufs... », Foucault répond qu'« il faut surtout casser le bâton... ». S'opposant donc au modèle du tribunal populaire, Foucault montre qu'il existe diverses autres formes de lutte contre la justice. D'une part, il est concevable de « piéger » la justice en utilisant contre elle les instruments de défense qu'elle propose.

¹⁶ « Qu'est-ce que cette disposition ? Une table ; derrière cette table, qui les met à distance des deux plaideurs, des tiers qui sont les juges ; leur position indique qu'ils sont neutres par rapport à l'un et à l'autre ; deuxièmement cela implique que leur jugement n'est pas déterminé à l'avance, qu'il va s'établir après enquête par l'audition des deux parties, en fonction d'une certaine norme de vérité et d'un certain nombre d'idées sur le juste et l'injuste (référence à une justice universelle), et, troisièmement, que leur décision aura force d'autorité ». Dans le cadre d'une justice populaire, pas de tierce personne : il y a les masses et leurs ennemis.

¹⁷ DE II n°106 : « Les intellectuels et le pouvoir », page 311.

C'est ainsi qu'il est possible de porter plainte contre la police à l'occasion de violences exercées par un policier ou de codes de procédure non respectés (la durée de la garde à vue par exemple). Dans ce cas, on prend la justice à son propre jeu. Il s'agit de se réappropriier les outils fournis par l'institution et de les retourner contre elle. D'autre part, il est possible de « mener des guérillas contre le pouvoir de justice et l'empêcher de s'exercer ». Foucault donne pour exemple diverses actions comme échapper à la police ou bafouer un tribunal. Il est possible également d'imaginer bloquer les procédures judiciaires. Dans ce cas, la lutte se déroule dans l'illégalité.

La « nouvelle manière de vivre les rapports théorie-pratique » dont parlent Foucault et Deleuze est une nouvelle manière d'articuler les relations de savoir et les relations de pouvoir. Si nous ne savons pas véritablement qui exerce le pouvoir, nous savons en revanche clairement qui ne le possède pas : ceux dont la parole n'est pas écoutée, dont le savoir n'est pas entendu. Or, par l'information et la prise de parole, il est possible de bousculer l'ordre du pouvoir. « Quand les gens se mettent à parler et à agir en leur nom, ils n'opposent pas une représentativité à une autre, ils n'opposent pas une autre représentativité à la fausse représentativité du pouvoir »¹⁸. C'est en ce sens que Michel Foucault, Gilles Deleuze et les militants du GIP mettent en avant « l'indignité de parler pour les autres »¹⁹. L'opération de substitution qui consiste à parler *pour* ou *au nom de* est, dans cette optique, une activité révolue, devenue indigne. Celle-ci transforme les citoyens en sujets passifs. Elle les dépossède de leur agir politique. La présence du porte-parole caractérise, pour Foucault et Deleuze, un modèle d'action politique dépassé. Si « nous sommes en train de vivre d'une nouvelle manière les rapports théorie-pratique », il est sous-entendu qu'une transformation s'opère dans les modalités du combat politique. De nouvelles luttes ont émergé, nous ne pouvons les ignorer ni nier leur efficacité. Parler

¹⁸ DE II n°106 : « Les intellectuels et le pouvoir », page 311.

¹⁹ Gilles Deleuze dialoguant avec Foucault dit à son propos : « À mon avis, vous avez été le premier à nous apprendre quelque chose de fondamental, à la fois dans vos livres et dans un domaine pratique : l'indignité de parler pour les autres ».

et agir soi-même, c'est être acteur de sa vie et de la société et c'est être créateur d'une résistance.

Ensuite, « il n'y a que de l'action, de l'action de théorie, de l'action de pratique dans des rapports de relais ou de réseaux ». Tout est donc pratique pour Foucault et Deleuze. Lorsque les détenus évoquent la dignité perdue dans l'enceinte de la prison, les sévices ou l'insalubrité, leur théorie *de* la prison est une pratique « locale et régionale » exercée contre les relations de pouvoir-savoir spécifique au mode de fonctionnement de la détention. Elle fait front à la théorie *sur* la délinquance. Opposer ainsi une théorie *de* la prison et une théorie *sur* la délinquance, c'est souligner la différence entre la parole des prisonniers et le discours des « officiels ». La parole des prisonniers est une résistance qui refuse le discours convenu sur la prison. Dans ce cas, il est parfaitement clair que la théorie fait corps avec la pratique et la lutte. C'est la parole, dans son contenu et en elle-même, qui est riposte locale. Les rapports théorie-pratique sont « partiels et fragmentaires »²⁰. Cette conception spécifique fait écho à leur vision capillaire du pouvoir, c'est pourquoi Foucault et Deleuze ne posent pas les questions en termes de lutte des classes. L'action politique ne s'établit pas (ou pas seulement) dans l'opposition entre le prolétariat et la bourgeoisie. Contre l'exploitation, c'est le prolétaire qui mène le combat mais « si c'est contre le pouvoir qu'on lutte, alors tous ceux sur qui s'exerce le pouvoir comme abus, tous ceux qui le reconnaissent comme intolérable peuvent engager la lutte là où ils se trouvent et à partir de leur activité (ou passivité) propre »²¹. De plus, « il est possible que ces luttes locales [...] soient le début d'une découverte de la manière dont s'exerce le pouvoir ». La possibilité semble être donnée, au travers des effets du pouvoir que l'on attaque dans leur matérialité, de repérer des foyers concrets de l'exercice du pouvoir et de comprendre la manière dont celui-ci fonctionne. C'est en étant plongé dans une institution spécifique qu'il est envisageable de déceler les micro-pouvoirs qui

²⁰ DE II n°106 : « Les intellectuels et le pouvoir », page 307.

²¹ DE II n°106 : « Les intellectuels et le pouvoir », page 315.

s'exercent discrètement. Si la lutte est résistance contre le pouvoir, elle est également résistance dans le pouvoir. Contre la reproduction des procédés et des valeurs de la bourgeoisie, contre une vision globale du pouvoir, les modalités de lutte sont à inventer. La riposte locale concerne chacun de nous. Elle est une interaction entre nous et notre place face au pouvoir, entre la position que l'on occupe dans les relations de pouvoir-savoir et la manière dont ces relations s'exercent sur nous. Elle est une lutte en situation. Le GIP illustre parfaitement la manière dont on peut relier le travail théorique et le travail politique en dehors des cadres traditionnels d'un parti politique, d'un syndicat ou même d'une association. La liaison est opérée par la parole même des prisonniers.

« La théorie exigeait que les gens concernés parlent enfin pratiquement à leur compte » et produisent par là-même un autre discours, un contre-discours. Ce nouveau rapport entre la théorie et la pratique se veut une réhabilitation de la parole subversive. Dès lors que la parole n'est plus l'exclusivité de l'intellectuel ou du porte-parole, qu'elle n'est plus la marque d'un savoir élitiste, un nouveau résistant apparaît et agit : l'intellectuel spécifique.

Ce terme d' « intellectuel spécifique » apparaît pour la première fois chez Foucault en juin 1976 dans un entretien avec A. Fontana et P. Pasquino ²² mais son rôle est déjà clairement défini dans les modalités d'action du GIP. En mars 1971, le mode d'emploi accompagnant la première enquête-intolérance précise : « les avocats, médecins, psychologues, éducateurs, visiteurs, assistantes sociales, aumôniers sont, en grand nombre, conscients de ce que sont les conditions de détention, mais ils n'en parlent pas publiquement. Cependant, beaucoup sont prêts à nous aider et à dire ce qu'ils savent. Il est important de prendre contact avec eux, non seulement pour les interroger, mais pour les intégrer au travail d'un groupe. [...] Ils nous ont souvent indiqué des directions d'enquête auxquelles

²² DE III n°192 : « Entretien avec Michel Foucault », pages 140-160. Cet entretien réalisé en juin 1976 est publié en Italie en 1977. Des extraits seront publiés en France dans *Politique-Hebdo* du 29 novembre-5 décembre 1976. Voir DE III n°184 : « La fonction politique de l'intellectuel », pages 109-114.

nous n'avions pas pensé ». D'une part, ces professionnels de la justice possèdent un savoir spécifique, ils sont ceux qui savent et peuvent dire. D'autre part, leur savoir est en lui-même un pouvoir potentiel d'action. La figure de l'intellectuel ne s'incarne plus dans celle de l'écrivain. Le médecin, le psychiatre, le magistrat, l'avocat ou le travailleur social apparaissent comme des intellectuels spécifiques en puissance et non plus comme « des *compétences* au service de l'État ou du capital »²³. En décembre 1971 par exemple, le docteur Rose, psychiatre à la prison de Toul, a rendu public ce qu'elle ressentait comme intolérable : ce qu'elle a vu « tel jour, à telle heure ». Elle a envoyé son rapport à l'Inspection générale de l'Administration pénitentiaire, au Président de la République, au garde des Sceaux, au Président de l'Ordre des médecins et a autorisé Michel Foucault à le lire lors d'une conférence de presse²⁴. Cette femme, professionnelle de l'institution pénitentiaire, rouage des relations de pouvoir de cette machine carcérale, a décidé de faire la critique de cet espace auquel elle appartenait. Elle a eu le courage de dire la vérité, de produire une résistance à partir de son savoir qui, lui-même, était déjà du pouvoir dans le pouvoir. Le Docteur Rose est bien un intellectuel spécifique dont le terme n'apparaîtra que quelques années après. Plus largement, l'intellectuel spécifique est celui qui interroge sa propre pratique et cherche à inventer des modalités d'action en fonction de la situation. Il concentre sa compétence sur un problème bien défini et dans un secteur bien déterminé. Il se pose en témoin et acteur. Il ne combat pas un pouvoir global mais lutte contre différents foyers concrets. Le rôle de l'intellectuel tel que le conçoit Foucault n'a donc pas pour exigence méthodologique l'universalité : « Ce que l'intellectuel peut faire, c'est donner des instruments d'analyse [...] Mais quant à dire : voilà ce qu'il faut que vous fassiez, certainement pas »²⁵. Concernant son propre projet d'intellectuel, Foucault déclare²⁶ : « J'essaie de provoquer une interférence entre notre réalité et ce que nous

²³ DE II n°192 : « Entretien avec Michel Foucault », page 155.

²⁴ Conférence de presse datant du 16 décembre 1971. Le « Rapport de Mme Rose, psychiatre de la Centrale de Toul » fut également publié dans *La Cause du Peuple-J'accuse*, n°15, du 18 décembre 1971.

²⁵ DE II n°157 : « Pouvoir et corps », page 759.

²⁶ DE IV n°280 : « Foucault étudie la raison d'État », pages 40-41.

savons de notre histoire passée. Si je réussis, cette interférence produira de réels effets sur notre histoire présente. Mon espoir est que mes livres prennent leur vérité une fois écrits et non avant ». Parlant de *Surveiller et punir*, il poursuit : « [en 1978], il y a eu de l'agitation dans plusieurs prisons, les détenus se sont révoltés. Dans deux de ces prisons, les prisonniers lisaient mon livre. Depuis leur cellule, certains détenus criaient le texte de mon livre à leurs camarades. Je sais que ce que je vais dire est prétentieux, mais c'est une preuve de vérité, de vérité politique, tangible, une vérité qui a commencé une fois le livre écrit. J'espère que la vérité de mes livres est dans l'avenir ». L'histoire pour Foucault est, en effet, un principe indispensable d'évaluation. En d'autres termes, elle est la clef pour déchiffrer le présent. Ce dernier n'est compréhensible que si l'on en fait la généalogie. Les problèmes qui se posent à nous ont une histoire et pour les comprendre, il convient de la reconstruire. Surgissent alors de nouvelles interrogations qui permettent, en retour, de réfléchir sur le présent. Le passé éclaire le présent et modifie le regard du quotidien. Foucault est très clair lorsqu'il présente l'objectif de *Surveiller et punir* : « C'est de cette prison, avec tous les investissements politiques du corps qu'elle rassemble dans son architecture fermée que je voudrais faire l'histoire. Par un pur anachronisme ? Non, si on entend par là faire l'histoire du passé dans les termes du présent. Oui, si on entend par là faire l'histoire du présent ». « Faire l'histoire du présent » consiste donc à tomber dans le travers du révisionnisme et à échafauder le passé sur les valeurs du présent. C'est dire par exemple que les supplices de la place publique sont inhumains et barbares, d'un autre âge. Or, Foucault, dans *Surveiller et punir*, les décrit comme appartenant à une économie du pouvoir spécifique à l'Ancien Régime. Si c'est bien l'importance que la question occupe aujourd'hui qui commande l'analyse (il faut savoir pourquoi la question est capitale pour nous aujourd'hui), poser un problème contemporain ne signifie pas réécrire l'histoire *en fonction de* ce problème. « Faire l'histoire du passé dans les termes du présent », c'est précisément faire une analyse des effets constatés dans notre présent, c'est s'engager

dans une « problématisation historique des questions actuelles ». *Surveiller et punir* détecte les effets du pouvoir disciplinaire et en retrace la généalogie. Il faut savoir pourquoi nous sommes ce que nous sommes aujourd'hui. Notre relation au présent en sera modifiée et nous pourrons alors agir dessus : c'est en cela que Foucault peut parler « d'interférence ».

Foucault, soucieux et attentif aux luttes carcérales de son actualité, souhaite donc expliquer pourquoi nous en sommes arrivés là. Il analyse cette nouvelle technologie du pouvoir qui se développe à la fin du XVIIIème siècle et au début du XIXème et qui est encore à peu près celle de 1975. Pourtant, *Surveiller et punir* n'est pas du tout un travail critique sur les « intolérables » carcéraux des années 70. La différence entre la démarche de l'historien et celle du militant ne réside-t-elle pas dans la distinction qu'il est possible d'établir entre le présent et l'actualité ? Le présent ne serait-il pas la préoccupation de l'historien et l'actualité, celle du militant ?

2° Le présent et l'actualité :

Foucault ne distingue pas véritablement ces deux temporalités. Lorsqu'il évoque l'entreprise kantienne qui consiste à savoir « qui sommes-nous aujourd'hui ? », il emploie souvent les termes *actualité* et *présent* comme des synonymes ²⁷. Si la distinction peut sembler quelque peu verbale, elle sera méthodologiquement utile pour comprendre les relations entre les investigations politique et historico-philosophique de Foucault.

Le présent d'abord. Le présent est en somme l'*espace* dans lequel se manifeste notre actualité. Il peut être assimilé à la notion d'*épistémè* développée par Foucault avant *Surveiller et punir*. Il est ce *sol* sur lequel nous sommes ce que nous sommes, la grille épistémique à laquelle nous appartenons. « L'*épistémè* n'est pas *une sorte de grande*

²⁷ DE IV n°339 : « Qu'est-ce que les Lumières ? », pages 562-578.

théorie sous-jacente, c'est un espace de dispersion, c'est un champ ouvert et sans doute indéfiniment descriptible de relations »²⁸. Cette définition renvoie directement à sa conception du devenir historique, sans causalité ni linéarité. Par la suite, Foucault abandonne cette notion qui se réfère exclusivement aux discours et aux différents domaines de la science et y substitue d'une certaine façon celle de « dispositif ». Foucault s'explique à ce propos en juillet 1977 : « Maintenant, ce que je voudrais faire, c'est essayer de montrer que ce que j'appelle dispositif est un cas beaucoup plus général de l'épistémè. Ou plutôt que l'épistémè, c'est un dispositif spécifiquement discursif, à la différence du dispositif qui est, lui, discursif et non discursif, ses éléments étant beaucoup plus hétérogènes »²⁹. Foucault emploie davantage ce terme après 1975 pour évoquer les dispositifs mis en place autour de la sexualité mais il est possible d'affirmer que *Surveiller et punir* est une analyse du « dispositif disciplinaire », de notre présent disciplinaire. À de nombreuses reprises, Foucault parle de dispositifs de pouvoir mais aussi de dispositifs de savoir. « Le dispositif est donc toujours inscrit dans un jeu de pouvoir, mais toujours lié aussi à une ou des bornes de savoir, qui en naissent mais, tout autant, le conditionnent. C'est ça, le dispositif : des stratégies de rapports de forces supportant des types de savoir, et supportés par eux ». Notre présent est donc l'espace au sein duquel se déploient ces divers dispositifs (comme l'armée, l'hôpital, l'atelier, l'école ou encore la prison). Un dispositif est un agencement, un foyer de relations. Les divers dispositifs s'entremêlent, se consolident et forment un dispositif cohérent : l'âge disciplinaire. « Nous vivons dans une société panoptique »³⁰. Le dispositif disciplinaire (notion apparemment abstraite) est constitué de dispositifs particuliers (structures et institutions concrètes) où se multiplient la surveillance et le contrôle sur les individus. Le présent est l'espace où les relations de pouvoir-savoir s'enchevêtrent et nous constituent. Ainsi, le présent est spécifiquement lié aux évidences et à notre façon de voir. Le présent n'est donc pas seulement le

²⁸ DE I n°58 : « Réponse à une question », page 676.

²⁹ DE III n°206 : « Le jeu de Michel Foucault », pages 300-301.

³⁰ DE II n°127 : « A propos de l'enfermement pénitentiaire », page 437.

contemporain. Il est certes ce qui nous traverse, mais il est aussi ce qui nous précède et ce qui est en train de finir, de changer. Le présent est un effet du passé mais il est également ce qui tend vers l'avenir. Le présent est constitué par ce qui a été mais il est, en outre, constitutif de ce qui sera. Ainsi, malgré une certaine durabilité historique du présent, celui-ci est en perpétuel mouvement. Et sans doute est-ce l'actualité qui le modifie, qui sans cesse le transforme.

L'actualité est *ce qui survient*. L'actualité, écrit Arlette Farge, « se fabrique dans un présent toujours réaménagé »³¹. Mais n'est-ce pas, justement, l'actualité qui le réaménage ?

La pseudo-permanence historique du présent ne signifie pas qu'il faille croire aux invariants. Si nous vivons toujours dans le système punitif tel qu'il s'est constitué au début du XIX^{ème} siècle, nous ne sommes plus punis de la même manière ni pour les mêmes choses. Si nous sommes toujours pris dans le dispositif propre au système panoptique, les modalités de fonctionnement en sont différentes. L'événement du passé, s'il produit une trace dans notre présent, ne se répète pas. Il se réactualise autrement sous d'autres figures, d'autres formes et avec d'autres événements. Il est par conséquent à jamais différent de ce qu'il a été. Si l'événement peut paraître identique, les relations multiples qui l'entourent ne peuvent que modifier sa réactivation. En bref, rien en soi n'est identique. L'actualité, dans cette optique, est directement liée au nouveau.

Si l'actualité vient rompre avec le présent et suggère la nouveauté, elle n'est pas nécessairement synonyme de rupture épistémologique (changement d'épistémè ou de dispositif). Pourtant, toujours, elle produit du changement. Si le présent fait écho à la notion d'évidence, l'actualité, elle, fait référence à l'événement. L'actualité réactive le présent et participe à sa transformation. Elle renvoie directement au possible franchissement.

³¹ Arlette Farge, « L'histoire entre deux rives », *L'infréquentable Michel Foucault*, EPEL, 2001, page 171.

Cette première tentative de définition permet de différencier les deux notions sans pour autant établir de césure. Une relation s'établit au contraire et une question se pose dès lors : quel est donc cet actuel qui modifie notre présent ? La fin de *Surveiller et punir* suggère que les choses sont en train de changer : « Le problème actuellement est plutôt dans la grande montée de ces dispositifs de normalisation et toute l'étendue des effets de pouvoir qu'ils portent, à travers la mise en place d'objectivités nouvelles ». Foucault situe la date où s'achève la formation du système carcéral à l'ouverture de la colonie de Mettray, le 22 janvier 1840. Depuis, « le réseau carcéral, sous ses formes compactes ou disséminées, avec ses systèmes d'insertion, de distribution, de surveillance, d'observation, a été le support, dans la société moderne, du pouvoir normalisateur »³². Les *Dits et écrits* permettent de mieux préciser cette piste de réflexion ouverte dans *Surveiller et punir*.

La norme devient incontestablement la base du pouvoir. Nous sommes entrés dans une « société de la norme, de la santé, de la médecine, de la normalisation qui est notre mode essentiel de fonctionnement maintenant »³³. Depuis 1840, les processus ne faiblissent pas et « au milieu de tous ces dispositifs de normalisation qui se resserrent, la spécificité de la prison et son rôle de joint perdent de leur raison d'être »³⁴. Ainsi, si l'on voit se développer des mesures alternatives à la détention, ce n'est pas pour Foucault la reconnaissance, enfin, des inconvénients de la prison, mais le constat de la disparition de ses avantages. Foucault s'explique clairement à ce propos dans une conférence donnée en 1976 à l'Université de Montréal³⁵. Voici ce qui a changé depuis la naissance de la prison et la formation du système carcéral au delà de ses murs : « le besoin en délinquants a diminué au cours des dernières années », et cela pour différentes raisons. En premier lieu, les petits illégalismes (les petits vols ou les chèques sans provision par exemple) sont tolérés comme faisant partie « des risques sociaux acceptables ». Ensuite, la petite délinquance

³² *Surveiller et punir*, page 311.

³³ DE III n°212 : « Le pouvoir, une bête magnifique », page 373.

³⁴ *Surveiller et punir*, page 313.

³⁵ « Conférence de Michel Foucault, présentée le 15 mars 1976, à l'Université de Montréal », *Actes, Cahiers d'action juridique*, n°73, 1990, pages 7-15.

semble avoir perdue de son utilité économique, les grands trafics sont désormais organisés par les hommes d'affaires. Ainsi, ce ne sont plus les « bourgeois » qui se chargent de gérer les illégalismes mais « les grands capitalistes eux-mêmes ». Pour Foucault, l'organisation d'un milieu délinquant n'est plus une réalité majeure car elle est devenue économiquement et politiquement inutile. En revanche, le pouvoir a toujours besoin de contrôles. Ils seront plus subtils et plus fins, ils se feront au travers de la psychologie, de la psychiatrie, de la médecine, de la criminologie, etc. « C'est le contrôle par le savoir ». Ainsi, « on a besoin d'instruments de contrôle qui vont se substituer au couple prison-délinquance, on a besoin d'un nouveau couple, d'une nouvelle paire, qui ne va plus être la prison et la délinquance, qui va être le contrôle et les anormaux, les contrôles portant sur les individus déviants, c'est cela qui va, avec une tout autre extension bien sûr et une tout autre efficacité, assurer le vieux rôle de la prison et de la délinquance ». La peine dite alternative du bracelet électronique appartient à cette transformation. « Le monde est un grand asile, où les gouvernants sont les psychologues, et le peuple, les patients »³⁶. Dans l'actualité de Foucault se manifeste la psychiatrisation de la société par la présence, de plus en plus quotidienne, de tous ceux qui étudient « le comportement mental de l'homme » : les psychiatres, psychologues, criminologues, etc. Les pouvoirs médical et psychiatrique sont en effet au coeur de la société de normalisation, présents dès l'école. Est-ce pour autant que, selon Foucault, nous sommes passés d'une société disciplinaire à une société de contrôle telle que la définit Gilles Deleuze³⁷ ?

Foucault parle souvent des contrôles sociaux, des contrôles administratifs dans la politique de santé publique par exemple. Dans *Surveiller et punir*, il décèle également, comme une des opérations de la discipline visant à rendre les corps dociles, « le contrôle de l'activité », c'est-à-dire le codage des activités. Le contrôle disciplinaire impose ici une

³⁶ DE II n°126 : « Le monde est un grand asile », page 434.

³⁷ Gilles Deleuze, « Les sociétés de contrôle », *L'autre journal*, Mai 1990.

optimisation de la relation entre le corps et le geste (exemple de la bonne écriture) et entre le corps et l'objet (exemple de la tenue du fusil). Le contrôle du comportement sexuel revêt, lui, une tout autre forme. Il s'agit dans ce cas de contrôles psychologiques et non plus physiques, les premiers étant d'ailleurs pour Foucault bien plus efficaces ³⁸. Ce sont par exemple les mécanismes de la confession pour la rédemption mis en place par l'Église. Ce sont aussi les comportements sexuels qu'elle préconise de tenir. Mais dans ce domaine, la fonction-psy semble avoir pris le relais. Le terme de « contrôle » pour Foucault ne se réfère donc pas spécifiquement à l'actualité. Dans ses cours de l'année 1972-1973 sur « La société punitive », pour comprendre la prison, il remonte par exemple aux instances de contrôle parapénales qui émergent au XVII^{ème} et surtout au XVIII^{ème} siècle, à l'image du contrôle imposé aux mendiants et vagabonds. Dans *Surveiller et punir*, il retrace la généalogie du savoir de l'individu né des pratiques sociales de contrôle et de surveillance. La notion même de contrôle des individus n'est donc pas pour Foucault une notion de pure actualité. Elle se lit dans notre histoire. Foucault reconnaît pourtant que nous sommes bien plus investis par le contrôle social qu'auparavant. Et nous le sommes de façon plus individualisée : « depuis le dossier scolaire jusqu'à la carte d'identité, le passeport ». Comment définir les notions d'individu et d'individualisation développées par Michel Foucault dans *Surveiller et punir* ?

Pour Foucault, l'individu ne fait pas référence au schéma habituel qui oppose l'individu à la collectivité. L'individu n'est pas plus un citoyen qui se serait forgé une identité au sein de la société. L'individu est une création historique. Il est certes une réalité mais fabriquée par la discipline ³⁹. D'une part, l'individu est « individualisé » et par conséquent, il est différencié par ses caractères propres, spécifiques, individuels (pensons à l'individualisation de la peine). Mais d'autre part, ce travail par l'individualisation est en réalité un processus tourné vers l'homogénéisation du corps social. Ainsi, contrairement à la définition traditionnelle

³⁸ DE III n°242 : « M. Foucault. Conversation sans complexes avec le philosophe qui analyse les "structures de pouvoir" », page 674.

³⁹ *Surveiller et punir*, pages 195-196.

selon laquelle l'individu aurait son existence propre, Foucault présente cette réalité historique comme inscrite dans des mécanismes de contrôle visant à supprimer les différences et prévenir les déviations. L'individualisation vise à constituer des individus normaux. Les mécanismes de surveillance s'intensifient donc, les contrôles psychologiques semblent de plus en plus se substituer aux contrôles physiques et Foucault constate un phénomène nouveau : la société se dote de dispositifs de sécurité. La justice elle-même devient « une justice de sécurité et de protection »⁴⁰. Foucault, dans une « lettre à quelques leaders de la gauche », pressent le danger de ces mécanismes de sécurité qui prolifèrent dans la société française des années 70. « Nous risquons d'entrer dans un régime où la sécurité et la peur vont se défier et se relancer l'une l'autre »⁴¹. La politique sécuritaire luttant contre l'insécurité alimente la peur qui entretient à son tour le besoin toujours plus grand de sécurité. Dans un entretien à l'Institut franco-japonais en 1978, Foucault reconnaît la crise de la société disciplinaire⁴² et dans sa conférence à Montréal sur les peines alternatives, c'est bien la mort de la prison qui est annoncée. Quelque chose est donc bien en train de changer. Il est possible de décrypter cette transformation du présent par l'analyse des dispositifs de sécurité qui ne cessent de se mettre en place, davantage chaque jour. Foucault ne parlait pas, stricto sensu, de sociétés de contrôle mais pour satisfaire ce « pacte de sécurité », les contrôles toujours plus fins sont une nécessité. La « sécurité » légitime la multiplication des contrôles par le savoir. L'actualité sécuritaire transforme donc le présent disciplinaire.

La distinction entre le présent et l'actualité semble également pertinente à opérer pour une seconde raison : l'actualité véhicule une certaine *urgence*. Si *Surveiller et punir* est bien un « récit violent »⁴³, les diverses interventions de Foucault sur l'actualité le sont plus encore.

⁴⁰ DE III n°270 : « La stratégie du pourtour », page 797.

⁴¹ DE III n°214 : « Lettre à quelques leaders de la gauche », page 390.

⁴² DE III n°231 : « La société disciplinaire en crise », page 533.

⁴³ Pour reprendre le titre d'une intervention d'Arlette Farge. *Michel Foucault, Lire l'œuvre*, Jérôme Millon, 1992. Pages 181-187.

Vives, intenses et brutales, ses réactions à ce qui survient ne possèdent pas la distance et la patience réclamée par la pratique historico-philosophique. L'urgence qu'impose l'actualité est source de spontanéité et d'émotion. Un premier exemple, caractéristique de l'attitude de Foucault dans son rapport à l'actualité, peut éclairer sur ce point : le débat sur la peine de mort.

L'exécution capitale est peu pratiquée en 1975. Par ailleurs, elle ne possède plus depuis 1939 le même statut de spectacle puisque désormais la lame de la guillotine tranche à l'abri des regards dans l'enceinte de la prison ⁴⁴. La peine de mort n'est cependant pas encore abolie. Foucault n'en parle guère dans son analyse du système disciplinaire mais lorsque l'actualité réactive le débat, il s'exprime ⁴⁵. La mort n'a bien évidemment plus du tout la même signification que sous l'Ancien Régime. D'une part, depuis le XIX^{ème} siècle déjà, la peine de mort suscite de vives réactions et de nombreuses controverses. Hugo et bien d'autres s'opposaient à ce reste de cruauté par souci d'humanité. D'autre part, grâce aux évolutions de la médecine et à l'attention portée depuis des années à la santé publique, la mort rendue moins familière devient plus tragique. Pourtant, en 1972, selon un sondage de l'I.F.O.P. sur la peine de mort, 63% des français sont pour son maintien. L'analyse de Foucault, elle, se détache de toute visée humaniste et tente de comprendre la stratégie mise en oeuvre dans l'application de cette peine et dans son existence même. « Imaginons une justice qui ne fonctionne qu'au Code : si tu voles, on te coupe la main ; si tu es adultère, tu auras le sexe tranché ; si tu assassines, tu seras décapité [...] Alors il est possible de condamner à mort. Mais, si la justice se préoccupe de corriger un individu, de le saisir dans le fond de son âme pour le transformer, tout est différent : c'est un homme qui en juge un autre, la peine de mort est absurde ». Foucault pense ainsi l'absurdité de la peine de mort au delà du sentiment d'horreur qu'elle peut susciter et reconnaît plutôt son

⁴⁴ La dernière exécution publique en France fut celle d'Eugen Weidmann reconnu coupable d'assassinats sur six personnes. Elle a eu lieu le 17 juin 1939.

⁴⁵ En réalité, Foucault évoque une fois la pratique de la peine de mort qui lui est contemporaine en tout début d'ouvrage à propos de Bontemps et Buffet, page 21.

incompatibilité avec le fonctionnement même de la justice. Le droit de tuer, comme le dit Foucault, est la dernière marque de la souveraineté de la Justice ⁴⁶. Foucault s'exprime sur ce reste de « cruauté » à différents moments :

Tout d'abord, en 1972, Pompidou refuse de gracier Bontemps et Buffet qui sont exécutés à la Santé. Foucault réagit au travers d'un texte particulièrement vif. Le titre d'abord : « Les deux morts de Pompidou ». D'emblée le responsable est désigné. Ensuite, Foucault analyse la stratégie politique du Président, cherche à en comprendre le calcul et désigne la pression des syndicats de surveillants comme un facteur décisionnel déterminant. Il faut se rappeler la prise d'otages le 21 septembre 1971 qui a entraîné la mort d'une infirmière et d'un surveillant puis a conduit à la suppression des colis de Noël. Là encore, « l'Administration pénitentiaire était passée au-dessus de la justice ». Enfin, ce texte est particulièrement violent par la présence ininterrompue de la mort. Michel Foucault ne cherche pas à retenir sa colère et son indignation : « La prison n'est pas l'alternative à la mort, elle porte la mort avec elle ». 1972 est l'année où paraît *Suicides de prison*. Ensuite, en 1977, autour du procès de Patrick Henry, Foucault rencontre Me Badinter qui, grâce à sa plaidoirie stratégique, évite à l'accusé d'être condamné à la mort. Ce procès, dramatisé à outrance par la presse pose de nouveau l'actualité de la peine de mort. Cet échange met en avant le problème de l'individualisation de la peine. Si Robert Badinter regrette que la justice ne réussisse pas dans cette entreprise et que les psychiatres ne s'interrogent guère sur l'origine du besoin de punir, Michel Foucault cherche à savoir pourquoi. Pour lui, la justice s'innocente en prétendant traiter le criminel et entretient volontairement ces débats de sentiments démesurés sur la peine de mort pour masquer les véritables scandales du quotidien. En 1978, encore, Foucault soutient Gilles Perrault (et son livre *Le pull-over rouge*) qui enquête sur « la paresse judiciaire » dans le procès de Ranucci, guillotiné deux ans auparavant. Après onze heures d'interrogatoire, Ranucci avoue. Il devient le coupable malgré les nombreuses incompatibilités tant dans son aveu que dans

⁴⁶ DE III n°246 : « Le citron et le lait », page 695.

les éléments de l'enquête. Le condamné, innocent ou non, est en tout cas bien mort. La justice, elle, est coupable de paresse et d'assassinat. Enfin, en 1981, suite à la victoire de François Mitterrand aux élections présidentielles, quelques entretiens évoquent directement l'abolition de ce châtimeut prévue dans le programme socialiste. Pour Foucault, cette abolition fait partie des mesures immédiates à prendre au même titre que la suppression des Q.H.S. ou de la détention préventive mais, en réalité, « il s'agit de tout reprendre à la base »⁴⁷. Si la peine de mort est une condition nécessaire, elle n'est pas suffisante. C'est une refonte générale des systèmes pénitentiaire et pénal qui est souhaitée, et au delà, du système social lui-même.

Un nouvel exemple de l'attitude de Foucault dans son rapport à l'actualité peut être désormais présenté à travers une expérience sur le terrain : sa visite à la prison d'Attica aux États-Unis en avril 1972 en compagnie de J.K. Simon⁴⁸. Ce document illustre très clairement l'approche de Foucault face à la nouveauté. Ses réactions sont celles de l'étonnement et de la stupeur. Reviennent sans cesse les mots « terrifié », « impressionné », « saisissant ». Il entre dans un univers inconnu et surprenant : d'abord l'extérieur qui ressemble à « Disneyland » puis l'intérieur où se présente à lui la foudroyante « machine » qui « paraît proche de la perfection » (propreté, clarté et immensité). Une question se pose alors : « Que produit la machine ? » Pour y répondre, Foucault revient à l'histoire afin de comprendre cet appareil à éliminer tel « un rein qui consomme, détruit, broie et puis rejette ». C'est la première fois que Foucault visite une telle prison et cette enquête sur le terrain ébranle totalement ses convictions. L'observation vient s'ajouter à ses connaissances historiques et son approche se transforme. L'interrogation n'est plus de savoir « À travers quel système d'exclusion [...] la société peut-elle fonctionner ? » mais « Quels effets produisent ces procédures du

⁴⁷ DE IV n°298 : « Michel Foucault : il faut tout repenser, la loi et la prison », page 203 & DE IV n°294 : « Dossier "peine de mort". Ils ont écrit contre », page 168.

⁴⁸ DE II n°137 : « A propos de la prison d'Attica », pages 525-536. Rappelons que cette prison a connu une révolte, violemment réprimée, du 10 au 14 septembre de l'année précédente.

châtiment et d'exclusion ? ». Une problématique de la production se substitue à celle, sans doute trop sommaire, de l'unique répression. L'attitude de Michel Foucault exprime bien l'*urgence* que l'actualité impose parfois ⁴⁹. Foucault ne peut et ne veut retenir ses impressions face au scandaleux et à la nouveauté. Cependant, conscient de l'importance des enjeux et des risques de l'impatience, il fait de nouveau appel à son outil privilégié qu'est l'histoire. Il tente de se distancier de l'actualité grâce à l'histoire et à sa connaissance du passé. Se mêlent alors l'investigation sur le terrain et le travail sur les archives. La confrontation avec le terrain favorise la remise en question des convictions et la connaissance des archives permet de poser un certain recul face au surgissement (singulier et empli d'émotions).

La philosophie est donc bien une pratique : une pratique de l'histoire et une pratique du terrain. Toutes deux doivent se questionner. S'il faut s'étonner des évidences historiques qui se présentent à nous comme telles, il faut également s'étonner des surgissements de l'actualité. Qu'il s'agisse de s'investir dans l'urgence de l'actualité ou d'enquêter dans le calme des bibliothèques, pour Foucault, la philosophie a toujours un rapport avec la notion de diagnostic.

Le diagnostic n'est pas suivi d'un pronostic. Il ne s'agit aucunement de prophétiser ce qu'il va advenir, ni de porter un jugement normatif, ni encore de trouver une unité de sens à ce qui est. Le diagnostic évoque le regard et le geste du clinicien : « Peut-être, je trace sur la blancheur du papier ces mêmes signes agressifs que mon père traçait jadis sur le corps des autres lorsqu'il opérait. J'ai transformé le bistouri en porte-plume » ⁵⁰.

⁴⁹ Qu'il s'agisse du GIP bien sûr, de ses interventions sur la peine de mort, etc. Mais, nous pouvons également songer à son expérience en Iran pour le journal italien le *Corriere della Sera*. Nous n'en parlerons pas ici mais il est possible de retrouver tous ses reportages dans le tome III des *Dits et écrits* (année 1979). Précisément, nous comprenons fort bien cette attitude face au surgissement à la lecture d'un entretien avec les correspondants de *Libération* publié dans un ouvrage collectif sur l'Iran. DE III n°259 : « L'esprit est un monde sans esprit », pages 743-755.

⁵⁰ Entretien avec Claude Bonnefoy datant de 1966 (peu après la sortie des *Mots et les choses*). Entretien lu par Eric Ruf et Pierre Lamandé, diffusé sur France Culture le 5 octobre 2004.

N'est-il pas, dès lors, possible de définir l'investigation de Foucault sur les prisons, au sein du GIP et dans *Surveiller et punir*, comme un double diagnostic où le passé, le présent et l'actualité s'entrecroisent ? « Aujourd'hui », « de nos jours », « actuellement », etc. sont des expressions qui alimentent l'argumentation de *Surveiller et punir*. L'actualité s'impose dans cette histoire : l'urgence politique surgit au milieu de la patiente réflexion. Michel Foucault place régulièrement et, stratégiquement, une référence à l'actualité comme pour rappeler au lecteur que cette histoire est celle de « l'actuel complexe scientifico-judiciaire ». L'ouvrage s'ouvre sur les récentes mutineries de prisonniers et se referme sur ce qui est en train de changer. Quelle est donc la place de l'actualité dans cette histoire ? Quels sont, en d'autres termes, les éléments révélés par le GIP et historicisés dans *Surveiller et punir* ?

D'abord, le thème essentiel d'une justice de classe : la fabrication de la délinquance et sa spécification. L'investigation du GIP consiste parfois à fournir des chiffres pour rendre compte d'une situation. Le groupe entreprend par exemple une enquête pendant un mois dans les tribunaux parisiens et rapporte que les inculpés sont pour 57% des jeunes de moins de 26 ans ⁵¹. Dans une autre enquête, le GIP fournit des informations sur ceux qui, une fois jugés, sont emprisonnés : « Sur 1 000 personnes en prison, on trouve : 50% d'ouvriers (jeunes et chômeurs en particulier), 20% de petits employés de bureau et employés de maison, 10% d'élèves et étudiants, 8% de petits commerçants et artisans. Le reste est composé de retraités, d'agriculteurs » ⁵². Il y a un type de délinquant, disons un délinquant-type. Comme l'était Lacenaire, les mutins de Nancy inculpés au nom de la loi anti-casseurs le sont à leur manière : des jeunes des milieux populaires. À Toul par exemple, comme le rapporte la psychiatre madame Rose, 80% des jeunes détenus y sont pour vols de voiture, conduite sans permis, etc. Ouvertement, le GIP critique ce système qui marginalise une certaine partie de la population. Dans le commentaire des « Lettres de

⁵¹ Archives IMEC - GIP2 - Ac-03 : « Documents préparés par le GIP ».

⁵² Archives IMEC - GIP2 - Ad-18 : « Les ouvriers doivent-ils soutenir la lutte des détenus ? »

H.M. » (*Intolérable n°4*) est clairement énoncé ce thème que Foucault développera dans *Surveiller et punir* : « [...] l'ensemble des provocations délibérées et personnifiées par lesquelles ce système fonctionne, assure un ordre, par lesquelles il fabrique ses exclus et ses condamnés, conformément à une politique qui est celle du Pouvoir, de la police et de l'administration ». En résumé : « Les prisons ne diminuent pas le taux de la criminalité, [...] la détention provoque la récidive, [...] la prison ne peut pas manquer de fabriquer de la délinquance, [...] les conditions qui sont faites aux détenus libérés les condamnent fatalement à la récidive, [...] enfin, la prison fabrique indirectement des délinquants en faisant tomber dans la misère la famille du détenu ». Le bilan du GIP est effroyable en effet. Pourtant, ce constat est celui de *Surveiller et punir*. Foucault, pour l'établir, se réfère au XIXème siècle. Difficile de ne pas y reconnaître l'actualité des années où le GIP résiste en mettant en lumière cette reproduction par la prison de ce qu'elle appelle la « délinquance ». L'actualité semble se fondre dans cette histoire. En effet, sans thématiser et historiciser la dénaturalisation de la notion de délinquance comme peut le faire *Surveiller et punir*, le GIP l'énonce déjà.

Une autre thématique à laquelle le GIP porte un grand intérêt apparaît dans *Surveiller et punir* : la défiance des ouvriers à l'égard des prisonniers. Malgré la forte concentration de prolétaires dans les prisons, le conflit orchestré par la justice bourgeoise entre les ouvriers (classe des travailleurs) et les prisonniers (classe des marginaux) persiste. Si le GIP se donne avant tout pour objectif de relier les détenus entre eux, il souhaite également rassembler dans un même combat l'intérieur et l'extérieur et briser cette opposition plèbe prolétarisée/plèbe non-prolétarisée. L'action d'information du GIP s'élargit donc aux usines qui possède déjà un comité de lutte maoïste, essentiellement à O.N.I.A et Sarfati d'après les archives du groupe. Aux portes des usines, les points de vue s'échangent, les discussions sont parfois vives : « un gars de la C.G.T. disait : "c'est tous des assassins, il faut les descendre à la mitraille !" »⁵³ « Il est tout à fait clair que le prolétariat lui-même

⁵³ Archives IMEC - GIP2 - Ad-18 : « Les ouvriers doivent-ils soutenir la lutte des détenus ? »

est victime de la délinquance. Évidemment, les vieux n'ont aucune tendresse particulière pour un type, un jeune délinquant qui leur vole leurs dernières économies parce qu'il veut acheter un Solex. Mais qui est responsable du fait que ce jeune homme n'a pas assez d'argent pour acheter un Solex et, deuxièmement, du fait qu'il a tellement envie d'en acheter un ? Le XIXème siècle avait pratiqué sa manière spécifique de répression du prolétariat. Divers droits politiques lui furent accordés, liberté de réunion, droits syndicaux, mais, inversement, la bourgeoisie obtint du prolétariat la promesse d'une bonne conduite politique et la renonciation à la rébellion ouverte. [...] De sorte que le prolétariat a intériorisé une part de l'idéologie bourgeoise »⁵⁴. Le syndicat et sa bureaucratie en sont une représentation. Pour briser ce mythe de la classe « barbare », le GIP s'investit dans une pratique décroissante : « ce ne sont plus les éternels gauchistes à la porte de l'usine mais des prisonniers, leurs mères, des personnes âgées »⁵⁵. Un ouvrier et un prisonnier qui discutent peuvent se comprendre. Ils peuvent lutter contre le même système, celui qui exploite et met en prison.

Enfin, une partie du travail du GIP consiste à soutenir les révoltes carcérales. Dans l'histoire de la prison, les soulèvements populaires et les mutineries sont un indice crucial pour saisir les seuils d'intolérance face au pouvoir de punir. *Surveiller et punir* exprime parfaitement le danger politique que ces forces représentent, le GIP, lui, se place au plus près pour voir ces forces se soulever et les relayer. Le groupe ne se veut pas pour autant réformiste. Si des améliorations sont évidemment à souhaiter pour le quotidien des détenus, les propositions doivent venir des intéressés. Les réformes pénitentiaires, comme aménagement du pouvoir, ne peuvent résoudre les problèmes posés par la détention : il n'y a pas de prison-modèle. *Surveiller et punir* s'arrête par exemple sur les principes de la Commission Amor. « Les révoltes de détenus, ces dernières semaines, ont été attribuées au fait que la réforme définie en 1945 n'avait jamais pris réellement effet ;

⁵⁴ DE II n°105 : « Le grand enfermement », pages 302-303.

⁵⁵ Archives IMEC - GIP2 - Ac-02 : « Bilan des diffusions usines ».

qu'il fallait donc en revenir à ses principes fondamentaux. Or ces principes, dont on attend aujourd'hui encore des si merveilleux effets sont connus : ils constituent depuis 150 ans bientôt les sept maximes universelles de la bonne "condition pénitentiaire" »⁵⁶. L'ironie de cette phrase est empreinte de colère et de révolte. Foucault pointe, d'une part, l'inapplication de cette déclaration et, d'autre part, il doute qu'elle soit la solution au problème carcéral. Foucault utilise cette référence à la réforme Amor en vue de montrer essentiellement une chose : l'ancienneté de ces principes. Pour se faire, il les met en parallèle avec ceux du XIXème siècle. Cette comparaison permet également à Foucault d'illustrer sa thèse selon laquelle la prison est née avec la réforme. Plus encore, la réforme semble être propre au mode de fonctionnement de la prison et condition de sa pérennité⁵⁷. Les nombreuses « annonces » de changement ne paraissent être faites que pour calmer les contestations et ainsi permettre au système de perdurer. La prison est tolérée car remise en cause et susceptible d'améliorations. Proclamer son indispensable réforme suffit à son maintien, réfléchir sur le sens même de la peine en devient comme inutile. Ainsi, si la prison peut, à première vue, se définir par son immobilisme (la prison ne joue pas son rôle de réinsertion et les conditions de détention sont toujours intolérables), elle est en réalité sujette à d'incessants mouvements qui garantissent sa pérennité et masque sa raison d'être.

Il semble donc possible de conclure que ce que le GIP établit dans la lutte, *Surveiller et punir* l'inscrit dans l'histoire. Le GIP appréhende ce qui survient dans l'actualité en donnant la parole aux intéressés ; *Surveiller et punir* construit une « histoire du passé qui a ses termes dans le présent » et permet, par là-même, d'éclairer notre actualité. La préoccupation première pour faire de l'histoire est bien l'actualité. Si faire de l'histoire réclame de la patience, elle est également soumise à une certaine urgence. *Surveiller et*

⁵⁶ *Surveiller et punir*, page 274 et suivantes.

⁵⁷ *Surveiller et punir*, page 236.

punir historicise en quelque sorte le travail d'information mené par le GIP. Le savoir des prisonniers et la pratique historico-philosophique conduisent à un double diagnostic et éclairent cette zone d'ombre qu'est le monde des prisons. Ce double diagnostic est une convaincante illustration de cette nouvelle manière de concevoir les relations entre théorie et pratique. Le GIP est une riposte locale et *Surveiller et punir* une analyse microscopique. Toutes deux sont des pratiques de résistance contre le pouvoir totalisant. Le diagnostic décrit ce que nous sommes et montre que cela n'a pas toujours été : nous pouvons donc être autrement. S'ouvrent alors de nouvelles possibilités de luttes.

3° « Contredire est un devoir » :

« Ainsi commençons-nous à entrevoir que, lorsque Foucault dit qu'il n'écrit pas pour des lecteurs mais pour des utilisateurs, il n'appelle pas à un bricolage polymorphe à partir de ses énoncés, mais vise un champ réglé de pratiques, de praticiens et d'effets à subvertir. Le choix final de deux vers de René Char comme quatrième de couverture de ses deux derniers ouvrages devrait lever les derniers doutes : "L'histoire des hommes est la longue succession des synonymes d'un même vocable. Y contredire est un devoir" »⁵⁸. Foucault, par le choix de cette citation, exprime ouvertement la nécessité de réinterpréter le monde différemment.

Dans le numéro de septembre-novembre 1986 de la revue *Débat* consacré à Michel Foucault, Katharina Von Bülow intitule son texte « Contredire est un devoir ». Elle parle de lui comme l'homme de la *parrhesia* dans l'action politique, toujours là, toujours disponible. Cette phrase de René Char caractérise en effet parfaitement l'attitude de Foucault tant dans ses engagements philosophiques que politiques. Michel Foucault est un destructeur d'évidences pour qui « contredire est un devoir ». Le GIP et *Surveiller et punir* sont des nouvelles lectures du réel, en rupture avec ce qui va de soi. Penser autrement, agir

⁵⁸ Daniel Defert, « Glissements progressifs de l'oeuvre elle-même », *Au risque de Foucault*, Supplémentaires, Éditions du Centre Pompidou, 1997, page 155.

autrement, tels seront les *leitmotivs* de Foucault.

En 1966, Michel Foucault annonçait la mort de l'homme et fut accusé pour cela d'antihumanisme. Les polémistes oubliaient à ce propos que Foucault traitait des *épistémè* et des régimes du savoir. À certains égards pourtant, la notion d'humanisme dérange en effet Foucault. Dans *Surveiller et punir*, faisant l'histoire des luttes et des stratégies, il décèle dans « l'énigmatique douceur des peines » non pas une nouvelle sensibilité mais plutôt une nouvelle politique à l'égard des illégalismes. Il constate un adoucissement des crimes avant l'adoucissement des lois. « "Humanité" est le nom respectueux donné à cette économie et à ses calculs minutieux »⁵⁹. Nonobstant cette position de méfiance, Foucault ne préconise aucunement un antihumanisme. N'a-t-il pas défendu ardemment le droit à la dignité au sein du GIP ? Mais, curieux et soupçonneux, il s'interroge sur cette tendance, ses valeurs prétendument universelles et son principe revendiqué de désintéressement.

D'une part, pour Foucault, l'humanisme est « abstrait » : « Tous ces cris du coeur, toutes ces revendications de la personne humaine, de l'existence sont abstraites : c'est-à-dire coupées du monde scientifique et technique qui, lui, est notre monde réel. [...] C'est le "coeur humain" qui est abstrait, et c'est notre recherche, qui veut lier l'homme à sa science, à ses découvertes, à son monde, qui est concrète »⁶⁰. Foucault, contre les « humanistes », se propose non pas de « revendiquer l'homme *contre* le savoir et *contre* la technique » mais « de montrer que notre pensée, notre vie, notre manière d'être jusqu'à notre manière d'être la plus quotidienne, font partie de la même organisation systématique et donc relèvent des mêmes catégories que le monde scientifique et technique ». D'autre part, l'humanisme est historiquement variable et ses valeurs ne sont donc en rien universelles : « C'est un thème ou plutôt un ensemble de thèmes qui ont réapparu à

⁵⁹ *Surveiller et punir*, page 94.

⁶⁰ DE I n°37 : « Entretien avec Madeleine Chaptal », page 517.

plusieurs reprises à travers le temps, dans les sociétés européennes ; ces thèmes, toujours liés à des jugements de valeur, ont évidemment toujours beaucoup varié dans leur contenu, ainsi que dans les valeurs qu'ils ont retenues »⁶¹. Au XVIIIème, il y a eu un humanisme antireligieux et un humanisme chrétien. Au XIXème siècle, il y a eu un humanisme hostile à la science et un autre favorable. Puis « il y eut un temps où on soutenait les valeurs humanistes représentées par le national-socialisme, et où les staliniens eux-mêmes disaient qu'ils étaient humanistes ». L'humanisme pour Foucault est donc à la fois inconsistant pour réfléchir notre histoire et hasardeux d'un point de vue politique comme le prouve l'expérience du XXème siècle. L'humanisme ne peut servir ni d'axe à la réflexion ni de base pour l'action. Bien évidemment, « cela ne signifie pas que nous devons rejeter ce que nous nommons "droits de l'homme" et "liberté", mais cela implique l'impossibilité de dire que la liberté ou les droits de l'homme doivent être circonscrits à l'intérieur de certaines frontières »⁶². Foucault préfère se détacher et s'affranchir définitivement de cette perspective pour diriger son entreprise vers un travail politique différent. Ce travail devra définir ses propres frontières et ignorer dans la mesure du possible celle existant entre le bien et le mal. Le GIP par exemple ne cherche pas à découvrir qui est innocent et qui est coupable. La problématique est tout autre : elle est politique. La question est de savoir pourquoi le système pénitentiaire établit ce partage moral entre innocence et culpabilité. *Surveiller et punir*, et plus généralement la pratique historico-philosophique, apporte des éléments de réponse ou oriente le lecteur vers la recherche de l'information. Cette radicalité du soupçon face à l'humanisme et à ses valeurs dites universelles est, pour Foucault, une manière de s'approcher du quotidien social et politique. Le GIP est engagé dans un travail politique pour faire savoir ce qu'est la prison : des conditions intolérables de détention, certes, mais aussi un mécanisme social qui classe et exclut. Face à cette valeur imprescriptible qu'est l'homme, Foucault utilise

⁶¹ DE IV n°339 : « Qu'est-ce que les Lumières ? », page 572.

⁶² DE IV n°362 : « Vérité, pouvoir et soi », page 782.

l'histoire pour en montrer les limites et se tourne vers une autre démarche politique, celle du droit des « gouvernés ».

« Ce droit est plus précis, plus historiquement déterminé que les droits de l'homme : il est plus large que celui des administrés et des citoyens ; on n'en a guère formulé la théorie. Notre histoire récente en a fait une réalité encore fragile mais précieuse pour un avenir qui porte partout la menace d'un État où les fonctions de gouvernement seraient hypertrophiées jusqu'à la gestion quotidienne des individus »⁶³. Le droit des gouvernés est celui « de pouvoir se lever pour rappeler qu'ils n'ont pas simplement cédé des droits à ceux qui les gouverne, mais qu'ils entendent bien leur imposer des devoirs »⁶⁴. Le droit des gouvernés est aussi, de fait, celui qui consiste à demander des comptes aux gouvernants. « L'affaire Jaubert » en est un exemple.

Alain Jaubert est journaliste. Le samedi 29 mai 1971, après une manifestation d'Antillais à Paris, il voit un homme, blessé à la tête, monter dans un car de police. Jaubert souhaite accompagner cet homme et les policiers à l'hôpital. Une demie heure plus tard, l'homme est conduit à l'hôpital. Trois quarts d'heure après, Jaubert le rejoint, également ensanglanté. Le lendemain, un communiqué de presse de la préfecture de police explique que Jaubert, « après avoir agressé les agents et tenté de s'enfuir du fourgon en marche, a été placé sous mandat de dépôt pour rébellion, coups et outrage à agents de la force publique et qu'il a été conduit à la salle Cusco de l'Hôtel-Dieu pour y recevoir des soins »

⁶⁵. Face aux dépositions contradictoires, Michel Foucault, Gilles Deleuze, Claude Mauriac, Denis Langlois et d'autres proposent, le 21 juin 1971, de créer une commission de contre-enquête. Ils invoquent pour ce faire l'article 15. Cet article est formulé dans la « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen » du 26 août 1789 : « La société a le droit de demander des comptes à tout agent public de son administration ». Il est repris

⁶³ DE III n°210 : « Va-t-on extraditer Klaus Croissant ? », page 362.

⁶⁴ DE III n°265 : « Lettre ouverte à Medhi Bazargan », page 781.

⁶⁵ DE II n°92 : « L'article 15 », page 198. Explication de Daniel Defert et François Ewald en préambule du texte de Foucault.

dans le préambule de la Constitution Française du 4 août 1958 aux côtés des autres principes de la Déclaration de 1789 et de la Constitution de 1946. À première vue, cette action de résistance se fonde dans le cadre d'une défense des droits de l'homme : l'article 15 est issu de la Déclaration de 1789. De plus, la présence de Denis Langlois, avocat à la Ligue des Droits de l'Homme, conforte cette première impression. Pourtant, c'est bien en raison du fait que nous sommes gouvernés que nous avons le droit de refuser de l'être ainsi et de réclamer des comptes aux autorités qui nous gouvernent. L'article 15 est par ailleurs repris dans la Constitution Française de la Cinquième République. Ainsi, ce droit est bien intégré au système de gouvernementalité. Cet article inscrit dans les droits constitutionnels permet non pas de se substituer à la justice mais d'utiliser les droits que celle-ci nous confère. « Nous ne jugerons pas ce qu'elle juge. Nous jugerons ce qu'elle est, et comment elle fonctionne ». Les gouvernés sont en droit de réclamer la surveillance de la police, de porter plainte contre elle ou d'entreprendre une contre-enquête : le droit à l'information est une priorité. L'affaire Jaubert a beaucoup inquiété par les contradictions véhiculées dans la presse par la préfecture de police. Cet événement, mobilisant un grand nombre de journalistes, conduit d'ailleurs à la création de l'Agence Presse Libération⁶⁶. Le but de l'APL est de transmettre des informations que l'on ne trouve pas dans les autres journaux en préservant son indépendance⁶⁷. Dans l'affaire Jaubert, il fallait dévoiler les relations de la police avec la presse mais aussi avec l'appareil judiciaire. Alors que l'enquête pouvait être menée en très peu de temps, Jaubert a été inculpé le soir même sur les seuls dires de la police. Le droit des gouvernés, c'est aussi celui de pouvoir être défendu en justice. Lors de la contre-enquête, la commission a également constaté que des pressions et des intimidations avaient été exercées sur des témoins éventuels. Demander des comptes est donc un droit des gouvernés. C'est résister dans et contre le

⁶⁶ L'APL veut créer un quotidien populaire. En décembre 1972, le projet *Libération* prend forme. Pour l'histoire de ce journal, voir François-Marie Samuelson, *Il était une fois Libération*, Seuil, 1979. Il est par ailleurs possible de consulter les archives du journal sur microfiches à la BPI de Beaubourg, Centre G. Pompidou, Paris, 1^{er} arrondissement.

⁶⁷ L'APL publie par exemple de nombreux communiqués pour faire connaître les actions du GIP et des prisonniers.

pouvoir. Michel Foucault, le GIP et les détenus réclamaient dans cette optique la création de commissions extérieures de citoyens qui puissent entrer et voir ce qui se passe en prison. Aller contrôler ce qui s'y déroule, c'est ne pas accepter les seules commissions officielles, c'est demander un droit de regard. Que le citoyen puisse avoir un accès direct à l'information est un impératif au nom du droit des gouvernés ⁶⁸. Si Foucault, dans son actualité, rend effective cette pratique politique du droit des gouvernés, en bon généalogiste, il l'étudie également dans son émergence historique ⁶⁹.

« À partir du XV^{ème} siècle et dès avant la Réforme, on peut dire qu'il y a eu une véritable explosion dans l'art de gouverner les hommes » à la fois par l'expansion de ce thème dans la société civile et par la démultiplication de ses domaines d'application. « Comment gouverner ? » est une des questions fondamentales des XV^{ème} et XVI^{ème} siècles. Or, cette gouvernementalisation ne peut être dissociée de la question du « comment ne pas être gouverné comme cela ? » Apparaissent simultanément l'attitude qui interroge ces moyens de gouvernementalisation dans leur légitimité et celle qui les refuse. Et dans cette récusation des arts de gouverner, Foucault voit surgir la première définition de l'attitude critique. Cette manière de penser et de se méfier n'est pas très différente, nous dit Foucault, de l'*Aufklärung* kantienne.

En 1784, Kant répond à la question « *Was ist Aufklärung ?* ». Cette réponse est publiée dans le journal allemand de la *Berlinische Monatschrift* comme un appel aux hommes pour qu'ils sortent de leur état de minorité, en d'autres termes, qu'ils aient le courage de savoir par eux-mêmes. La pertinence et la nouveauté de ce texte de Kant, nous dit Foucault,

⁶⁸ Si Michel Foucault n'est pas un partisan du tribunal populaire, il se méfie également des « comités de conciliation de quartier ». Il est favorable à une vigilance citoyenne, mais face aux gouvernants, non pas entre les citoyens gouvernés. Nous pourrions vite faire face à de la délation et s'éloigner radicalement de l'idée de « citoyenneté internationale » recherchée au nom du droit des gouvernés.

⁶⁹ « Qu'est-ce que la critique ? (Critique et *Aufklärung*) », *Bulletin de la Société française de Philosophie*, 1980, volume 84, fascicule 2, pages 35-63.

résident dans « la réflexion sur "aujourd'hui" comme différence dans l'histoire et comme motif pour une tâche philosophique particulière »⁷⁰. Foucault définit l'*Aufklärung* kantienne non comme une période de l'histoire mais comme une attitude, « un mode de relation à l'égard de l'actualité ». Pour caractériser cette attitude, Foucault prend « un exemple qui est presque nécessaire » : celui de Baudelaire. Ce poète du XIX^{ème} a réfléchi et écrit sur son époque, la modernité⁷¹. Pour lui, le moderne est celui qui a la faculté de voir et d'exprimer le présent dans lequel il vit. « Le peintre de la vie moderne » sera pour lui Constantin Guys car celui-ci souhaite saisir ce qu'il y a d'héroïque dans le présent. Le peintre moderne est celui qui, par exemple, montre la « sombre redingote » comme « l'habit nécessaire de l'époque » et cesse de peindre des toges antiques. Au delà de cette conscience aiguë du présent, le moderne est celui qui parie sur un autre présent possible. Il ne cherche pas à rompre avec le présent mais à le sublimer. L'homme moderne n'est pas une victime, il est une « conscience » de ce qui se passe. Il ne se confine pas dans ce qui est, il réagit. Être moderne, c'est tenter de repenser le monde mais c'est aussi faire de sa vie une oeuvre d'art : telle est l'élaboration recherchée par le dandysme. « Il revient à Byron, dans une lettre de 1813, d'utiliser pour la première fois le mot dandy pour désigner Brummel et ses compagnons »⁷². Le dandysme est alors historiquement daté (première moitié du XIX^{ème} siècle) et localisé (à Londres et Paris). Pourtant, comme le rappelle Barbey d'Aurevilly, il a aussi « sa racine dans la nature humaine de tous les pays et de tous les temps »⁷³. Le dandysme est alors aussi (et surtout) une attitude, un rapport qu'il faut établir avec soi-même. Pour illustrer cette manière d'être, Foucault évoque également celle des Grecs de l'époque classique qui, en dehors de toute notion de normalisation, cherchaient à se construire une « esthétique de

⁷⁰ DE IV n°339 : « Qu'est-ce que les Lumières ? », page 568.

⁷¹ Charles Baudelaire, *Oeuvres complètes*, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1961. IV : « La modernité » - XV : « Le peintre de la vie moderne » - XVIII : « De l'héroïsme de la vie moderne ».

⁷² Patrick Favardin et Laurent Bouëtixière, *Le dandysme*, La manufacture, Lyon, 1988.

⁷³ Barbey d'Aurevilly, *Du dandysme et de George Brummel*, Oeuvres romanesques complètes, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1966, page 719.

l'existence ». Face à ces exemples, il ne faut pas croire pour autant qu'il s'agisse d'effectuer un retour à Kant, Baudelaire, Brummel ou aux Grecs Anciens. Il est indéniable qu'une analyse sur la façon dont les hommes ont problématisé leur comportement est utile pour nous et pour se connaître soi-même mais cela ne doit pas constituer un modèle. Il n'y a pas, pour Foucault, de valeur exemplaire dans une époque qui n'est pas la nôtre. Il n'est pourtant pas anachronique de rapprocher Kant des Grecs Anciens puisqu'il est question d'une attitude, d'un *éthos*. Foucault analyse donc précisément cette attitude, son émergence et ses caractéristiques mais quelle place occupe-t-elle dans ses propres investigations ? Quel est l'éthos philosophique spécifique à Michel Foucault ?

L'attitude de Foucault consiste en « un travail de problématisation et de perpétuelle reproblématisation »⁷⁴. Dans l'introduction à « L'usage des plaisirs », deuxième tome de son *Histoire de la sexualité*, Foucault décrit la tâche d'une histoire de la pensée comme devant définir les conditions dans lesquelles l'être humain « problématise » ce qu'il est, ce qu'il fait et le monde dans lequel il vit⁷⁵. Qu'est-ce qui, à un moment donné, a posé problème et pourquoi ?

« Le GIP a été, je crois, une entreprise de "problématisation", un effort pour rendre problématiques et douteuses des évidences, des pratiques, des règles, des institutions et des habitudes qui s'étaient sédimentées depuis des décennies et des décennies. Et cela à propos de la prison elle-même, mais, à travers elle, à propos de la justice pénale, de la loi et, plus généralement, à propos de la punition »⁷⁶. De même, *Surveiller et punir* établit un travail critique qui part du crime et de la punition pour interroger comment les mécanismes disciplinaires se sont mis en place dans notre société. « On pose souvent la question de savoir comment, avant et après la Révolution, on a donné un nouveau fondement au droit de punir ». Foucault va, une fois encore, retourner la problématique, reproblématiser et se demander : « comment a-t-on fait pour que les gens acceptent le pouvoir de punir, ou tout

⁷⁴ DE IV n°344 : « A propos de la généalogie de l'éthique : un aperçu du travail en cours », page 612.

⁷⁵ Également, DE IV n°338 : « Usage des plaisirs et techniques de soi », page 554.

⁷⁶ DE IV n°353 : « Interview de Michel Foucault », page 688.

simplement, étant punis, tolèrent de l'être » ⁷⁷. Foucault s'indigne tout autant des abus de pouvoir que de la servitude volontaire.

En 1548, Étienne de La Boétie écrit un *Discours de la servitude volontaire*. « Pourquoi s'assujettir à un maître ? » se demande ce jeune penseur. Dans ce texte, il analyse les rapports maîtres-esclaves et montre que cette relation considérée comme inéluctable est en quelque sorte volontaire. « La première raison de la servitude volontaire, c'est l'habitude ». Sous le joug de l'ancienneté, les choses revêtent un habit de vérité. « On ne regrette jamais ce qu'on n'a jamais eu. [...] La nature de l'homme est d'être libre et de vouloir être libre, mais il prend facilement un autre pli lorsque l'éducation le lui donne ». Le XVI^{ème} de La Boétie connaît une répression violente orchestrée par le Parlement de Bordeaux (région natale de La Boétie) contre tout rassemblement de huguenots, accusés d'hérésie. Dans ce climat d'inquisition, La Boétie cherche à comprendre pourquoi les hommes acceptent comme telles tout ce que l'autorité définit comme des vérités : il interroge son présent et son actualité. Désirant une entente entre catholiques et protestants, prônant un « catholicisme modéré », ce jeune rétif tente de réfléchir à ce problème : il expérimente, essaie mais se refuse à rester muet ⁷⁸.

La philosophie est une activité mouvante, toujours en acte. Elle est une bataille, une lutte incessante qu'il convient de renouveler perpétuellement. Chez Foucault, (comme pour La Boétie en son temps) l'idée d'un combat prend tout son sens car sa pratique historico-philosophique part de problèmes actuels. Résister est un acte de courage intellectuel, c'est une question d'éthique ⁷⁹.

L'« indocilité réfléchie » sera cette réponse pertinente et militante de Foucault aux « corps dociles » et à la société autodisciplinaire. L'*éthos* philosophique de Foucault est à chercher dans l'art de l'« inservitude volontaire ». Il faut « poser des questions à la politique et faire

⁷⁷ *Surveiller et punir*, page 310.

⁷⁸ Quelques années plus tard, La Boétie rédige un *Mémoire sur l'Edit de janvier 1562* signé par Catherine de Médicis pour protéger les huguenots contre les violences des catholiques.

⁷⁹ Deleuze écrit de Foucault en parlant du GIP : « I believe for him it functioned as ethics ». "Foucault and the Prison", *History of the Present*, 1986, vol. 2, pp. 1,2,20-21.

apparaître dans le champ de la politique comme de l'interrogation historique et philosophique, des problèmes qui n'avaient pas droit de cité »⁸⁰. Dans cette optique, il convient de se détacher de toute conception politique préalable telle celles des gauchistes des années 70, celles des syndicats ou celles des partis politiques et, au contraire, « d'ouvrir [...] des problèmes qui prennent la politique à revers ». Il faut prendre au sérieux notre présent, être attentif à notre actualité et avoir le courage de dévoiler les processus de production de la vérité. Les recherches philosophiques et les interventions politiques de Foucault sont toujours des objections de vérité à des pratiques ou des discours construits. Avec le GIP, l'intolérable est à faire savoir *parce que*, parce que *intolérable*. S'impose l'urgence de l'actualité. Ce sentiment de l'inacceptable est suffisant et moteur pour entreprendre le combat et motiver des actions réfléchies. Le GIP ayant passé le relais, le temps était venu de se questionner sur le pourquoi de cet intolérable, sur l'histoire de ce seuil d'intolérance. Rétrospectivement, Michel Foucault parle du GIP, interroge ses conditions d'apparition et, au delà, le surgissement même de la pénalité de la détention. Les premiers gestes de Foucault sont militants, ils sont des fronts d'attaque *parce que* ; les analyses qu'il entreprend par la suite sont des interrogations sur le *pourquoi* : Pourquoi le GIP ? Pourquoi la prison ?

Tel est l'*éthos* philosophique de Foucault : une mise à l'épreuve des alternatives possibles, un acte de courage pour penser autrement et agir autrement. L'*éthos* philosophique de Foucault est une attitude qui entreprend de savoir qui nous sommes aujourd'hui. Ensuite, il se caractérise par la constitution d'une relation entre soi et l'actualité. Enfin, il est indissociable du franchissement possible.

« Je suis ahuri de constater que les gens ont pu voir dans mes études historiques l'affirmation d'un déterminisme auquel on ne peut échapper »⁸¹. Michel Foucault a de quoi

⁸⁰ DE IV n°341 : « Politique et éthique : une interview », page 586.

⁸¹ DE IV n°353 : « Interview de Michel Foucault », page 693.

être stupéfait, lui qui s'obstine en bon généalogiste à exhiber la contingence du présent et à le diagnostiquer comme le résultat d'un processus historique. Si Foucault refuse de se faire conscience ou porte-parole, s'il ne dit pas comment rejeter ce que nous sommes ou comment ne pas être gouvernés comme cela, il est possible d'apercevoir dans ses différentes investigations philosophiques et politiques un certain nombre de pistes qui permettent de trouver les moyens de résister contre ce que nous refusons : entre autres, une attitude spécifique que nous appellerons un *travail de désindividualisation*.

Ce travail de désindividualisation combat les formes de subjectivité de notre présent et vise la reconstruction d'une subjectivité propre en refusant le type d'individualité imposé. La question est : « comment pouvons-nous être autrement que ce que nous sommes aujourd'hui ? » Il nous faut imaginer et construire ce que nous pourrions être : non pas nous demander « comment affranchir l'individu des relations de pouvoir ? » mais plutôt « comment nous libérer du pouvoir de l'individu ? »

Le sujet est un objet historiquement constitué et la discipline a produit une construction particulière, une forme de subjectivité spécifique : l'individu. Si Foucault cherche à se déprendre des modes d'objectivation en refusant ce qui va de soi, il s'essaye également à la déprise de soi. Les mécanismes qui nous entourent ont leur indépendance, se déprendre d'eux est donc un premier objectif. Mais ces processus nous façonnent également, se déprendre de soi est donc une seconde épreuve. « Que vaudrait l'acharnement du savoir s'il ne devait assurer que l'acquisition des connaissances, et non pas, d'une certaine façon et autant que faire se peut, l'égarement de celui qui connaît ? Il y a des moments dans la vie où la question de savoir si on peut penser autrement qu'on ne pense et percevoir autrement qu'on ne voit est indispensable pour continuer à regarder ou à réfléchir »⁸². Si la constitution du sujet est indissociable des relations extérieures de pouvoir-savoir, elle l'est également de la possibilité de rompre avec. Différentes techniques

⁸² Introduction à *L'usage des plaisirs*, tome II de *l'Histoire de la sexualité*.

permettent en effet de se constituer comme sujet de sa propre existence. Le travail de désindividualisation est une des modalités de ce franchissement possible. Le XIX^{ème} siècle a créé l'individu : il faut s'arracher à ce siècle et à cette construction historique bien réelle. Pour lutter contre cette individualisation liée au pouvoir désindividualisé, Foucault use, entre autres, d'une modalité singulière : l'*anonymat*.

Dès le début de sa leçon inaugurale au Collège de France prononcée le 2 décembre 1970, Foucault rêve d'anonymat : « Plutôt que de prendre la parole, j'aurais voulu être enveloppé par elle, et porté bien au delà de tout commencement possible ». Dans cette institution où résonne la parole du professeur nommé et identifié, Foucault rêve d'une pensée autonome qui n'existe que par elle-même et pour elle-même. En 1980, il accepte par exemple de donner un entretien à Christian Delacampagne pour le journal *Le Monde* sous une condition de principe très particulière : cet entretien devait rester anonyme et tous les indices suggérant le nom de l'interviewé devaient être effacés. Foucault voulait ainsi bousculer l'ordre du discours médiatique (et l'ordre du discours d'une manière générale), rompre avec l'idée selon laquelle ce qui est dit est moins important que la personnalité de celui qui le dit. Il voulait que la pensée soit reconnue comme telle : déplacer la relation au savoir pour dérouter les relations de pouvoir. L'entretien s'engage donc avec « le philosophe masqué »⁸³. L'anonymat est ici une stratégie discursive de désindividualisation. Ensuite, en 1984, Foucault rédige une présentation rétrospective de son travail pour servir d'introduction au deuxième tome de son *Histoire de la sexualité*. Mais ce texte devient en réalité la notice qui lui est consacrée dans le *Dictionnaire des philosophes* publié aux éditions P.U.F. L'exemple est cocasse : Foucault prend la plume pour parler de lui-même, pour autant, il ne signe pas de son nom mais du nom de Maurice Florence⁸⁴. Il écrit par exemple: « Michel Foucault a maintenant entrepris, toujours à l'intérieur du même projet général, d'étudier la constitution du sujet comme objet pour lui-

⁸³ DE IV n°285 : « Le philosophe masqué », pages 104-110. L'anonymat fut préservé jusqu'à la mort de Foucault.

⁸⁴ DE IV n°345 : « Foucault », pages 631-636.

même : la formation des procédures par lesquelles le sujet est amené à s'observer lui-même, à s'analyser, à se déchiffrer, à se reconnaître comme domaine de savoir possible. Il s'agit en somme de l'histoire de la "subjectivité", si on entend par ce mot la manière dont le sujet fait l'expérience de lui-même, dans un jeu de vérité où il a rapport avec soi ». L'anonymat ne découle pas ici d'une volonté de se cacher, il s'incorpore à une lutte désindividualisante. L'anonymat (ou le pseudonymat) est, dans ce cas, une modalité pour faire l'expérience de soi en tentant de se déprendre de soi par la troisième personne du singulier. L'individualité et l'identité sont dénoncées comme produits du pouvoir disciplinaire et de normalisation.

En 1978, encore, Thierry Voeltzel publie un livre où il raconte ce que c'est qu'avoir vingt ans aujourd'hui⁸⁵. Cet ouvrage est la retranscription d'un entretien où l'interlocuteur n'est autre que Michel Foucault, resté dans l'anonymat. Ainsi, Foucault n'est pas le philosophe qui parle mais celui qui échange, qui donne la parole au travers du dialogue. Au sein du Groupe d'Information sur les Prisons également, cette exigence d'anonymat est présente. Michel Foucault en 1972 parle d'un « renoncement à la personnalisation », c'est-à-dire qu'il n'existe au GIP, précise-t-il, « aucune organisation, aucun chef, on fait vraiment tout pour qu'il reste un mouvement anonyme qui n'existe que pas les trois lettres de son nom »⁸⁶. Le GIP a pour objectif de transformer les expériences singulières des prisonniers en savoir collectif. Or, qu'est-ce qu'un savoir collectif si ce n'est une parole anonyme, non identifiée et non identifiable ? La parole est celle des prisonniers de droit commun dont les noms, les matricules et les crimes disparaissent au profit d'un combat pour la vérité. Les prisonniers s'affirment comme subjectivités politiques en lutte contre les processus individualisants.

Enfin, *Surveiller et punir*, de par son écriture, peut s'inscrire également dans la lutte foucauldienne de désindividualisation. Lorsque Foucault use d'un style éclatant pour

⁸⁵ Thierry Voeltzel, *Vingt ans et après*, Enjeux, Grasset, 1978.

⁸⁶ DE II n°105 : « Le grand enfermement », page 304.

dépeindre les supplices et d'un vocabulaire impersonnel et froid pour décrire les processus panoptiques, ne cherche-t-il pas à s'effacer pour ne laisser place qu'à l'histoire racontée ? L'écriture doit être au service de ce qu'elle narre afin que le livre lui-même s'efface pour devenir outil. Foucault dit vouloir écrire pour n'avoir plus de visage, il souhaite seulement que ces travaux soient des « cocktails *Molotov* ». *Surveiller et punir* doit servir entre autres aux personnels pénitentiaires afin qu'ils « ne sachent plus quoi faire »⁸⁷. Le livre est important par l'effet qu'il produit sur ceux qui travaillent au sein même de l'institution : « que les actes, les gestes, les discours qui jusqu'alors leur paraissaient aller de soi, deviennent problématiques, périlleux, difficiles ». Dans *Surveiller et punir*, le travail de l'écriture est heuristique. L'écriture de Foucault doit permettre au lecteur de voir et de comprendre, elle est traversée d'images et de figures. L'écriture sans identité, à l'instar de la parole anonyme, ne devrait exister que par elle-même et pour elle-même. Elle serait quelque chose qui passe et nous transforme. Cette écriture est une arme de lutte par l'information qu'elle expose, elle est un support : l'essentiel réside dans l'effet et l'usage que le livre suscite. Si *Surveiller et punir* est bien signé du nom de Michel Foucault, celui-ci ne peut accepter la notion d'auteur. En effet, si l'écriture est un acte de résistance, elle est aussi un rapport à soi. « Je suis un expérimentateur [nous dit Foucault] en ce sens j'écris pour me changer moi-même et ne plus penser la même chose qu'auparavant »⁸⁸. Un livre est une expérience dont on sort transformé. Foucault évoque cette idée dans sa conférence sur « Qu'est-ce qu'un auteur ? ». Il rejette cette identification et s'attache à lutter contre cette qualification. Car l'auteur, c'est « cette notion [qui] constitue le moment fort de l'individualisation dans l'histoire des idées, des connaissances, des littératures, dans l'histoire de la philosophie aussi, et celle des sciences »⁸⁹. Comment en effet concevoir une unité de la pensée et une stabilité de la réflexion alors que le travail philosophique est une activité dynamique, à jamais

⁸⁷ *L'impossible prison*, page 53.

⁸⁸ DE IV n°281 : « Entretien avec Michel Foucault », page 42.

⁸⁹ DE n°69 : « Qu'est-ce qu'un auteur ? », page 792.

mouvante ?

« Ne me demandez pas qui je suis et ne me dites pas de rester le même : c'est une morale d'état civil ; elle régit nos papiers. Qu'elle nous laisse libres quand il s'agit d'écrire »

90.

Ces différents exemples de luttes désindividualisantes et de résistances anonymes traduisent très clairement le refus de Foucault d'être identifié, localisé par le pouvoir. Ce travail de désindividualisation est une lutte contre cette forme de subjectivité spécifique au pouvoir disciplinaire et de normalisation : l'individu. Se désindividualiser, c'est s'inventer autrement, c'est lutter contre le pouvoir normalisateur qui homogénéise en supprimant les différences ; c'est se construire une subjectivité propre, un rapport à soi dans son actualité et dans son présent.

« Je caractériserai donc l'éthos philosophique propre à l'ontologie critique de nous-mêmes comme une épreuve historico-pratique des limites que nous pouvons franchir, et donc comme travail de nous-mêmes sur nous-mêmes en tant qu'êtres libres »⁹¹. L'éthos foucauldien est bien un art de l'« inservitude volontaire » qui refuse d'accepter les choses comme allant de soi : « contredire est un devoir ». Dans cette optique, il devient possible de penser les rapports entre subjectivité et politique. Cette relation se fonde en effet dans cette attitude, c'est-à-dire, dans cette coïncidence entre le dire et le faire. Le travail de désindividualisation présent à la fois dans les pratiques philosophiques et politiques de Foucault en est un exemple probant. La lutte désindividualisante opérée par Foucault au sein du GIP et dans *Surveiller et punir* est une entreprise de transformation des choses et du soi. L'intérêt pour nous d'étudier la démarche historico-pratique de Foucault réside bien évidemment dans ce que nous pouvons en tirer pour *notre* actualité. Ce philosophe de

⁹⁰ *L'archéologie du savoir*, I : Introduction, page 28.

⁹¹ DE IV n°339 : « Qu'est-ce que les Lumières ? », page 575.

« l'indocilité réfléchie », dans sa lutte contre les régimes de savoir et les effets de pouvoir, voulait être un outil. À nous désormais de l'utiliser pour inventer de nouvelles grilles de lecture de nous-mêmes et de nouveaux schémas de politisation.